

Du 22 MARS AU 4 AVRIL 2021

# ÉLISONS DES REPRÉSENTANT-E-S SUD SOLIDAIRES

## ASSMAT

Union  
syndicale  
**Solidaires**

## UN VRAI MÉTIER, ET POURTANT...

Le métier d'assistante maternelle est dans la représentation collective un "petit" métier que choisiraient des personnes peu qualifiées, qui ne peuvent faire autre chose !

C'est pourtant loin d'être le cas : les familles qui les emploient leur demandent d'assurer la sécurité de leurs enfants, de les éveiller au monde, de garantir les soins nécessaires à leur épanouissement physique, psychomoteur et affectif. Ce n'est pas un mince programme !

Dans notre société, plus l'enfant est jeune, moins les personnes qui s'en occupent bénéficient de reconnaissance sociale.

Notre métier a besoin de changements profonds sur la convention collective, la formation continue, les salaires... Pour que cesse le casse tête administratif, les relations avec la PMI, Pajemploi, Pole Emploi, doivent changer !

### CONVENTION COLLECTIVE

En 2004 les syndicats dits « représentatifs » ( CFDT, CGT, FO, SPAMAF) ont participé à l'écriture de celle-ci.... Il n'y a eu aucune évolution depuis.

SUD/Solidaires n'est pas encore représentatif, mais pour nous, **il est urgent de la faire évoluer.**

Par exemple, lors de la fin du CDI à l'initiative de l'employeur, la prime de fin de contrat est de 1/120 des salaires bruts si l'employé a travaillé plus d'un an : pour un autre salarié du privé, l'indemnité légale de licenciement est bien plus élevée !

[onadesdroits.solidaires.org](https://onadesdroits.solidaires.org)

 @UnionSolidaires  
 @UnionSolidaires  
 @union\_solidaires

### TEMPS DE TRAVAIL/SALAIRE

Les salaires sont fluctuants et souvent peu élevés. Le minimum en 2020 est de 2,85€/H (SMIC= 10,15/H), soit 0,281 fois le SMIC.

Les ASSMATS sont donc tentées d'accueillir le maximum d'enfants de leur agrément, ce qui peut être contradictoire avec un accueil de qualité voulu par les parents et la PMI.

Les structures collectives fonctionnent souvent de 7h30 à 18h30. Les ASSMATS sont encouragées à faire des horaires atypiques (avant et après ces horaires). Elles servent de bouche trous à ces lieux collectifs.

Dans certaines zones, la PMI délivre trop d'agrément, ce qui peut pousser certaines ASSMATS à brader leur tarif pour trouver des contrats. **Il faut une régularisation du nombre d'ASSMATS** entrant dans la profession chaque année par les services délivrant les agréments. **Ceci en fonction de la réalité locale.**

### FORMATION

Il faut augmenter le temps de formation initiale et approfondir les contenus. Les volets administratif et financier doivent être étudiés tant que les ASSMATS gèrent cette partie de leur vie professionnelle.

Il faut que les ASSMATS passent obligatoirement le CAP AEPE.

Les PMI devraient rendre obligatoire la formation continue et des temps de réflexion collective afin que les ASSMATS ne se retrouvent pas isolées et évoluent professionnellement.

**Il faut créer un contingent d'ASSMATS salariées du département, afin de remplacer leurs collègues lors d'absences pour formation, maladie ou congés spéciaux.**

## LE CASSE TÊTE ADMINISTRATIF

Le volet administratif est non négligeable (contrat de travail, bulletin de salaire, rupture de contrat...)

**Les Contrats de travail et les payes devraient être entièrement gérés par un service juridique et financier spécialisé** afin que les ASSMATS puissent se concentrer sur leur cœur de métier : l'accueil des enfants.

Des sites web publics d'aide pour les questions juridiques, administratives et financières devraient être créés.

## POLE EMPLOI

La situation des ASSMATS est complexe (multi employeurs avec des contrats qui démarrent et s'arrêtent fréquemment). Les erreurs de pole emploi sont fréquentes. Les personnes qui perçoivent l'ARE (allocation de retour à l'emploi) n'ont aucun moyen de vérifier le montant variable qu'elles perçoivent chaque mois. Aujourd'hui avec le fonctionnement de Pole Emploi, des trop perçus sont souvent réclamés...sans aucun justificatif.

Et ces situations mettent les ASSMAT en grande difficulté.

**Il faut un référent ASSMAT par agence Pole Emploi et plus de transparence.** Comme avant la loi « travail », il faut que les trop perçus réclamés ne soient pas prélevés sur les futures indemnités sans accord des indemnisés.

## PMI

Les PMI doivent cesser de mettre les ASSMATS dans des situations impossibles à tenir sur des questions telles que les médicaments, les vaccinations... Bien qu'ayant toute son importance, la prise en compte de la sécurité dans la maison ne doit pas être obsessionnelle. Il faut que la surveillance et l'encadrement des PMI, évolue vers **un accompagnement bienveillant des professionnelles** et un véritable dialogue constructif.



**Les élections TPE/TPA du 22 mars au 4 avril 2021 sont un véritable enjeu pour notre profession.**

**En votant SUD/Solidaires, notre syndicat pourrait être représentatif et porter nos revendications lors des négociations de la convention collective. Cela permettrait aussi d'avoir plus de conseillers prudhommaux !**

**SUD/Solidaires, un syndicat de transformation sociale présent pour conseiller et défendre les ASSMATS.**

**Reconnaissons le métier d'ASSMAT à sa juste valeur !**

[onadesdroits.solidaires.org](http://onadesdroits.solidaires.org)

 @UnionSolidaires  
 @UnionSolidaires  
 @union\_solidaires

Union  
syndicale  
**Solidaires**